

## Projet Pédagogique

Ce document concrétise le projet éducatif et le projet pédagogique de notre P.O., la commune de Woluwe-Saint-Pierre et a reçu l'aval de notre conseil de participation le 14 juin 2019.

Il est élaboré en fonction du décret définissant les Missions prioritaires de l'enseignement fondamental.

La concrétisation de l'axe pédagogique et de l'axe éducatif sera faite en adéquation avec les objectifs généraux du décret « Missions » :

1° Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun ;

2° Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;

3° Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;

4° Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale ;

En choisissant d'inscrire votre enfant à l'école du Chant d'Oiseau, vous marquez votre adhésion à nos choix pédagogiques et éducatifs.

*L'équipe pédagogique*

### 1) L'axe pédagogique

#### A) Pédagogie mise en place

Au départ d'un apprentissage privilégiant l'association au vécu, et proposant des activités significatives, les élèves acquièrent les compétences de bases par différentes méthodes et selon les besoins. L'élève est amené à prendre conscience de ses démarches ainsi que de ses connaissances. Pour y parvenir :

- Les enseignants travaillent dès la maternelle par cycle de 2 ans avec les élèves et ce, depuis la maternelle.

- Les classes maternelles sont organisées en structure horizontale ou verticale comprenant des enfants d'âges différents, et ce, pour éviter dans la mesure du possible, des classes surpeuplées.
- Dès la 3<sup>ème</sup> primaire, toutes les classes sont équipées d'un tableau blanc interactif afin d'amener les enfants à appréhender les outils numériques pour évoluer dans leurs apprentissages tout en gardant une alternance entre le tableau traditionnel et le tableau interactif.
- L'apprentissage du néerlandais commence dès la 3<sup>ème</sup> primaire.
- Outre les évaluations formatives et sommatives régulières administrées par les enseignants, les élèves participent aux évaluations externes non-certificatives organisées par la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), aux évaluations communes de fin de cycle en 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaire du réseau de l'Enseignement officiel subventionné ainsi qu'aux évaluations certificatives de 6<sup>ème</sup> primaire pour l'octroi du CEB (Certificat d'Etudes de Base)

#### B) La communication avec les parents

L'école se veut un milieu de vie où, c'est ensemble, que nous permettons aux enfants de grandir.

- Une réunion collective a lieu en début d'année. Celle-ci a pour but d'informer les parents sur les projets de l'école mais également de faire connaissance avec l'ensemble de l'équipe éducative. Pour les primaires, 4 autres réunions de parents sont organisées. Les enseignants du maternel sont accessibles jusque 9h tous les jours pendant le moment d'accueil.
- Les moyens de communication sont multiples (informatique, journal de classe, farde d'avis, ...)

#### C) Aides aux enfants

- Des projets d'intégration et d'inclusion peuvent être mise en place au sein de l'école, et ce, dans l'intérêt des enfants.
- Des aménagements raisonnables sont proposés aux enfants. Le décret prévoit que tout élève de l'enseignement ordinaire présentant un ou des besoin(s) spécifique(s) est en droit de bénéficier d'aménagements raisonnables appropriés, pour autant que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé. Les aménagements raisonnables peuvent être matériels, organisationnels ou pédagogiques. Ils sont mis en place au profit d'élèves présentant des besoins spécifiques attestés par un diagnostic posé par des spécialistes et feront l'objet d'une concertation entre les acteurs concernés. Toutes les dispositions dudit décret ont été inscrites à l'article 102 du décret « Missions ».

- *Chaque enseignant permet à chaque élève de progresser à son rythme en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée.*

#### D) Projets

Différents projets sont mis en place d'année en année.  
Ceux-ci touchent différents axes :

- **La lecture** : Tutorat inter- et intra- classes, rallye lecture, bibliothèque interne et externe à l'école, 15 minutes lecture.
- **La santé** : Collations saines les lundis, mercredis et vendredis, natation dès la 3<sup>ème</sup> maternelle, encourager la pratique du vélo par différentes actions, psychomotricité en maternelle et éducation physique en primaire.
- **L'environnement** : Zéro déchet, potager à l'école, un nid connecté, tri des déchets, encourager à venir à l'école en vélo.

Des classes de dépaysement sont organisées dès la 3<sup>ème</sup> maternelle dans la limite légale.

#### 2) L'Axe éducatif

Le Décret Missions (24/07/1997) définit le rôle et les missions de l'école :

- Confiance en soi et développement de la personne.
- Acquisition des savoirs et compétences.
- Préparer les élèves à devenir des citoyens responsables.
- Assurer à tous des chances égales d'émancipation sociale.

#### A) La confiance en soi

- Les enseignants sont attentifs aux besoins des enfants.

Les élèves en difficulté sont les bienvenus sur le temps de midi afin de recevoir des explications supplémentaires sous certaines conditions.

- A diverses occasions, l'enfant rencontrera des personnes ressources. Dans le cycle supérieur, les élèves sont amenés à découvrir différents métiers.
  
- Une collaboration avec le PMS et la PSE est mise en place
  
- Via le cours de citoyenneté et les cours philosophiques, les enseignants luttent contre toutes formes de discrimination, ségrégation et stéréotypes. Si nécessaire, des médiations permettant d'agir par rapport aux violences visibles et invisibles peuvent être installées avec l'aide de différents outils et intervenants (conseil de classe, PAJ, médiation, animation,...)

#### B) Les compétences et savoirs

- L'enfant est acteur de ses apprentissages dans les différentes disciplines.
- Selon les besoins, les élèves effectueront leurs apprentissages grâce à différentes pratiques pédagogiques : travail individuel, collectif, différenciation, tutorats, ateliers, ...
- La continuité des apprentissages est installée par un travail en cycle de 2 ans dès la maternelle.

Les référents et les évolutions propres à chacun sont transmis à l'enseignant suivant à la fin de chaque cycle.

- En fonction des projets, l'élève a l'occasion d'aborder différentes formes de productions et de créations au travers des visites, expositions, ...
  
- Dès la 3<sup>ème</sup> primaire, une approche des outils numériques est apportée à l'enfant (TBI, ...)
  
- Des ateliers sportifs et/ou artistiques entre les classes peuvent être organisés.

#### C) Citoyens responsables

- L'équipe éducative a décidé de privilégier l'éducation relative à l'environnement au travers de projets communs à l'école, par cycles et par classe.
  
- L'école se veut ouverte sur le quartier. Cela se fait à travers différents projets :
  - Projet mobilité.
  - Découverte progressive du quartier.

- Accès à la bibliothèque.
  - Partenariat avec différents intervenants du quartier ou de la commune.
- Les enfants sont acteurs dans la vie de l'école à travers un conseil citoyen.

#### D) Emancipation sociale

- Les activités culturelles et sportives sont abordées à travers l'initiation à différents sports et visites.
- Au cours de leur scolarité, les élèves sont amenés à expérimenter diverses techniques artistiques : musique, arts plastiques, ...
- A travers des projets, l'élève est amené à connaître d'autres cultures.